

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	13.03.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	21.03.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25

Le vingt Mars deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Henri **MOINARD**, Mme Patricia **DUFOUR** Mme Angélique **BOURSIER**, et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Hélène ACE, M. Christian AUBERT, Mme Annie GONNORD, et M. Patrick PETIT ainsi que M. Alain **HURIEZ** non représenté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GONNORD

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et remercie Roddy Fortin Chef d'Equipe du Pole Gestion des Espaces Publics (GEP) de sa présence pour la présentation du plan de référencement. Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} avril 2023 Monsieur FORTIN sera Responsable des services techniques pour remplacer Corinne Buzard qui a sollicité une mutation.

Puis, le Conseil Municipal délibère comme suit selon l'ordre du jour. L'envoi des dossiers correspondants à chaque point à l'ordre du jour a été effectué au préalable à l'ensemble des élus.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2023.

Apres en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le compte rendu de la séance du 20 Février 2023.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA FREDON CONCERNANT LE PLAN DE REFERENCEMENT

Monsieur Roddy Fortin présente ce dossier

Le Maire rappelle que la validation de l'étude réalisée par La Frédon, en décembre 2021, a été suivie de 4 réunions avec le Copil (composé d'élus et agents) créé spécifiquement et 4 réunions techniques. L'objectif est maintenant de valider le plan de référencement qui servira de ligne de conduite aux élus et aux équipes techniques.

Roddy Fortin précise la définition de la **gestion différenciée** des espaces publics qui consiste à adapter l'entretien de ces espaces en fonction de leur **nature, de leur situation et de leur usage**. Cette alternative permet de trouver un **équilibre** entre les attentes des **usagers, la tradition horticole et le respect de l'environnement**.

Divers points sont évoqués, commentés et précisés au gré des questions posées par les élus :

LES ENJEUX :

Des enjeux sociaux culturels :

- Un intérêt paysager et esthétique en **diversifiant** les espaces et en les imbriquant de la façon la plus naturelle possible.
- Un intérêt culturel et pédagogique par la mise en place de sentiers pédagogiques, d'actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles, de fêtes de la nature...

Des enjeux écologiques :

- En diminuant voire en abandonnant l'emploi des produits phytosanitaires et donc la pollution des eaux et des sols (**déjà en place**)
- En permettant le maintien, voire la diversification et l'enrichissement des populations végétales et animales locales.

Des enjeux économiques :

- Un intérêt d'économie de temps et d'optimisation du travail, puisqu'elle permet, en limitant l'entretien, de développer de nouvelles zones ou d'axer son travail sur d'autres problématiques.
- Un intérêt financier en limitant les dépenses d'entretien (même si cet aspect n'est pas tout le temps mis en avant et ne constitue pas un argument de mise en place de la gestion différenciée).

DEFINITION DE ZONES :



1 Espace d'aspect **Soigné**

Espace d'aspect Soigné

Description

Dans ces espaces, l'entretien sera intensif. Les passages sur ces sites seront réguliers. Un effort particulier sera fait sur le fleurissement afin de mettre ces espaces en valeur.

Entretien :

- Coupe rase des pelouses
- Fréquence des tontes : 1 fois par semaine en période de pousse
- Tonte sur la totalité des surfaces enherbées
- Désherbage régulier : absence de flore spontanée
- Fleurissement principalement composé d'annuelles et ou de bisannuelles
- Taille individuelle des végétaux

Exemples :

- **A définir entre agents et élus :** Cimetières, parvis de Mairie, abords d'église, etc...



2 Espace de **Transition**

Espace de Transition

Description

Dans ces espaces, on garde un entretien régulier, sans qu'il soit aussi important que le code 1. La nature est toujours domestiquée mais l'intervention humaine est moins visible. L'aspect fonctionnel est privilégié.

Entretien :

- Tonte sur la majeure partie de la surface enherbée totale
- Fréquence des tontes : 1 fois tous les 15 jours en période de forte pousse
- Désherbage pondéré : flore spontanée présente mais limitée
- Fleurissement composé de plantes vivaces
- Taille globale des végétaux
- Parasites admis si les dégâts sont peu importants

Exemples :

- **A définir entre agents et élus :** Parkings, salles des fêtes, voiries, etc...



3 Espace d'aspect **Naturel**

Espace d'aspect Naturel

Description

Ces espaces doivent faire l'objet d'une gestion raisonnée, voire plus extensive. Ils sont destinés à apporter un côté « campagne » à la ville. L'entretien y est donc modéré et l'objectif principal est de préserver la sécurité des usagers tout en développant la biodiversité.

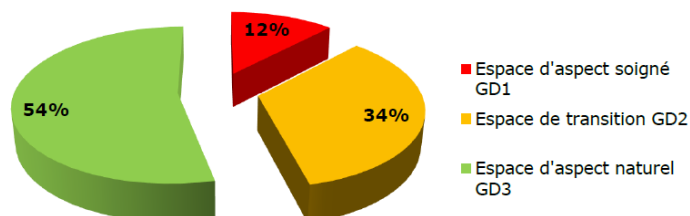
Entretien :

- Coupe plus espacée des prairies (avec mulching)
- Fréquence : 1 à 2 broyages/fauches par an
- Taille modérée des végétaux, pour raisons de sécurité
- Pas de fleurissement ou fleurissement basé sur les plantes vivaces et les végétaux champêtres locaux
- Absence de désherbage : flore spontanée présente
- Aucun apport d'engrais

Exemples :

- **A définir entre agents et élus :** Espaces verts, bords de routes, etc...

Proportion des différents niveaux de gestion



LA CARTOGRAPHIE :

Chacun des bourgs et villages a été référencé et cartographié pour identifier les zones et ainsi organiser la périodicité et la nature des entretiens à effectuer par les agents.

L'intégralité du plan sera insérée sur le site internet de la commune

Le Maire souligne l'important travail partagé ainsi réalisé par le groupe de travail et indique qu'il conviendra de partager ce plan de référencement avec la population, chacun devant se sentir concerné et devant participer à la transition écologique.

Une veille quant au développement d'espèces envahissantes (chardon, renouée, ambroisie...) sera par ailleurs nécessaire.

Marie Kohler suggère l'organisation de rencontres, pour communiquer au mieux sur les actions 2024.

Christelle Biet suggère que les commissions communales puissent être ponctuellement associées à la démarche.

Après en avoir délibéré et avoir remercié Roddy Fortin pour la présentation faite, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce plan de référencement qui sera bien sur évolutif.

Roddy Fortin remercie la valorisation de son service faite dans les divers articles publiés, ajoutant qu'elle est importante et appréciée.

MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS COLLECTIFS : EXPERIMENTATION

Monsieur le Maire présente de dossier

Il explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la loi implique

- Pour les particuliers : **obligation de tri** des biodéchets à la source (déchets alimentaires notamment)
- Pour les collectivités territoriales : **obligation de proposer des moyens**, étudier et identifier les solutions les plus pertinentes : composteurs individuels ou collectifs, conteneurs collectifs...

L'objectif est le suivant : Réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les apports de déchets verts en déchèterie ; valoriser (compost ou combustible)

Le compostage collectif c'est quoi ?

Un bac d'apport pour les habitants

Un bac de broyat

Un bac de maturation du compost

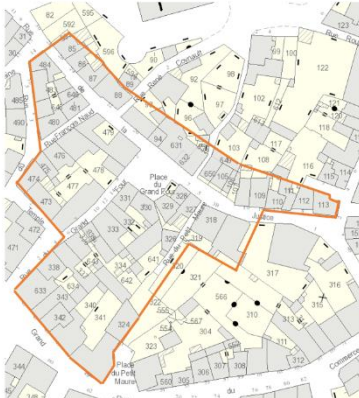
Des consignes claires

Des participants engagés (bacs fermés à clef, référents)

Une gestion à assurer (usagers/collectivité ?) : vérification des dépôts, retournement du compost, transfert d'un bac à l'autre, mise à disposition du compost après maturation etc...

Il est décidé de lancer une concertation auprès des riverains de ces 3 quartiers pressentis pour l'expérimentation, pour échanger quant aux pratiques actuelles et aux propositions :

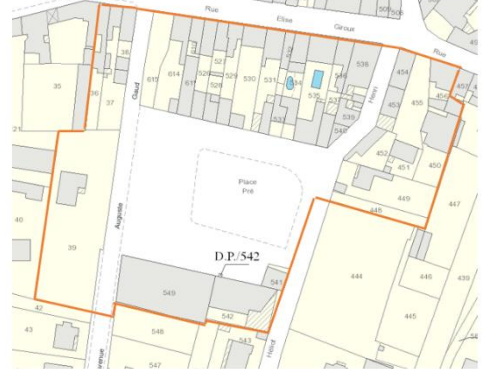
Place du Grand Four et abords



Lotissement de la gare Partie ouest



Place Pré et abords



L'action sera menée par Viviane Dupont, chargée de mission.

Il convient que chacun exprime ses attentes ou besoins, pour permettre un partage de la méthodologie à mettre en place afin de rendre la démarche efficace.

Le Maire ajoute que l'objectif vertueux est que la population produise moins de déchets. Il entend au gré des échanges que l'intégration paysagère soit être par ailleurs, une préoccupation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Annie Gonnord présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la proposition d'attribution de la commission Animations, à raison de

- 300 € validés à l'unanimité pour l'association « Clown à Crête » dans le cadre du 4ème spectacle Clac Fesse

- 375 € validés par 23 voix (Amanda Hommes et Monique Parichaut membres du bureau ne participent pas au vote) à l'associations « Les Amis de Crézières » pour l'organisation d'un concert le 9 juin 2023

A l'unanimité, l'assemblée très surprise de la demande financière de l'Evêché pour l'organisation d'une animation dans une des églises de la commune, s'oppose à ce que tout paiement puisse être versé. Néanmoins, et comme cela est fait, un courrier le préviendra de toute occupation au préalable.

RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier

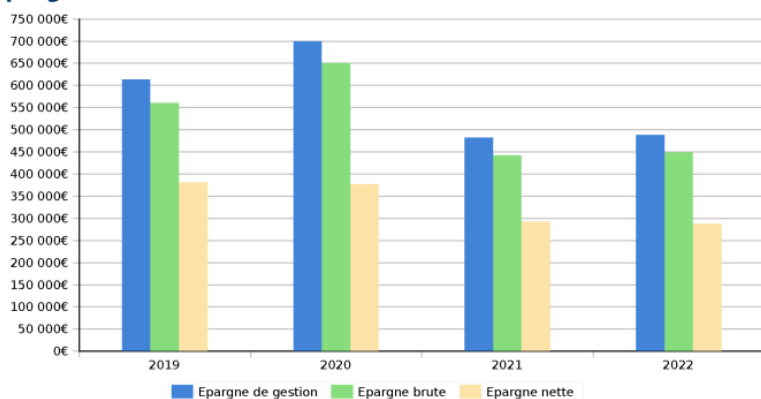
Le résultat de l'exercice du budget principal, étudié par la commission Finances le 14 mars 2023 est présenté et commenté.

RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

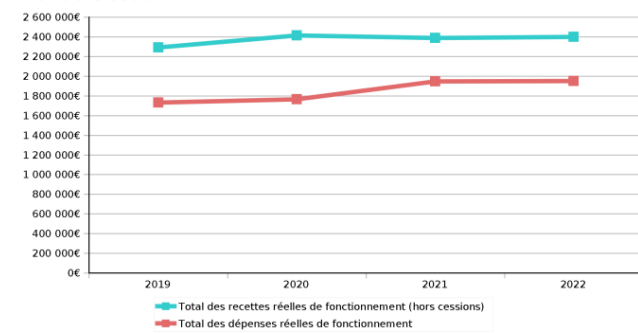
	ANNEE 2022	EXCEDENT 2021 REPORTE	TOTAL CUMULE
FONCTIONNEMENT			
Recettes	2 428 568,11 €	314 886,03 €	2 743 454,14 €
Dépenses	1 979 610,66 €		1 979 610,66 €
Résultat	448 957,45 €	314 886,03 €	763 843,48 €
INVESTISSEMENT			
Recettes	1 471 497,48 €	469 010,94 €	1 940 508,42 €
Dépenses	1 382 283,69 €		1 382 283,69 €
Résultat	89 213,79 €	469 010,94 €	558 224,73 €
		Résultat cumulé	1 322 068,21 €

	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	2 291 229	2 414 696	2 388 110	2 399 971
Epargne de gestion	613 032	699 615	482 428	487 699
Epargne brute	560 671	650 365	442 183	448 951
Taux d'épargne brute (en %)	24,47 %	26,93 %	18,52 %	18,72 %
Epargne nette	380 510	376 505	292 432	287 691

Epargnes

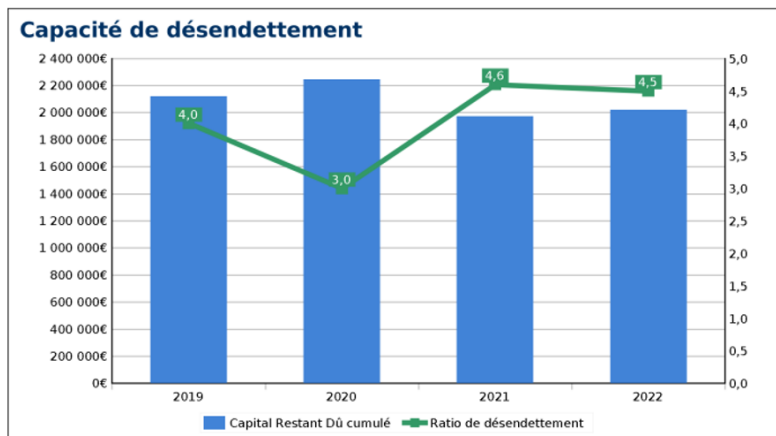


Effet de ciseau



Ratio de désendettement

	2019	2020	2021	2022
Ratio de désendettement	4 ans	3 ans	4,6 ans	4,5 ans



Christian Aubert dresse le point des investissements réalisés partiellement ou en totalité en 2022.

RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	BP 2022	CA 2022		BP 2022	CA 2022
déficit reporté			Excédent reporté	469 010,94 €	
			exc report budget eau synd 4B		
Remboursement en capital des emprunts	145 000,00 €	161 263,10 €	FCTVA	157 934,29 €	176 251,38 €
dépenses d'équipement			excédents de fonctionnement	650 000,00 €	650 000,00 €
Rar dépenses équipement	564 808,29 €		Subventions année N	241 750,00 €	
Nouveaux travaux 2022	1 360 750,00 €	1 192 426,83 €	subventions RAR	518 977,14 €	463 364,69 €
Réserve non affectée	575 141,71 €		Taxe aménagement	27,63 €	1 595,65 €
reversement excédent eau synd 4B			nouveaux emprunts	300 000,00 €	140 000,00 €
virement SPIC			Divers		5 292,00 €
			Rbt SPIC	5 000,00 €	5 000,00 €
transfert vers budget spic	141 000,00 €		transfert vers budget spic	444 000,00 €	
opération d'ordre		28 593,76 €	opération d'ordre		29 993,76 €
Total	2 786 700,00 €	1 382 283,69 €	Total	2 786 700,00 €	1 471 497,48 €

Résultat	89 213,79 €
Excédent reporté	469 010,94 €
Résultat cumulé	558 224,73 €

Les élus échantent sur la rétrospective 2019-2022 transmise avec la convocation

Le vote des Comptes Administratifs 2022 n'aura lieu que le 13 avril 2023 au moment du vote des Comptes des Gestion

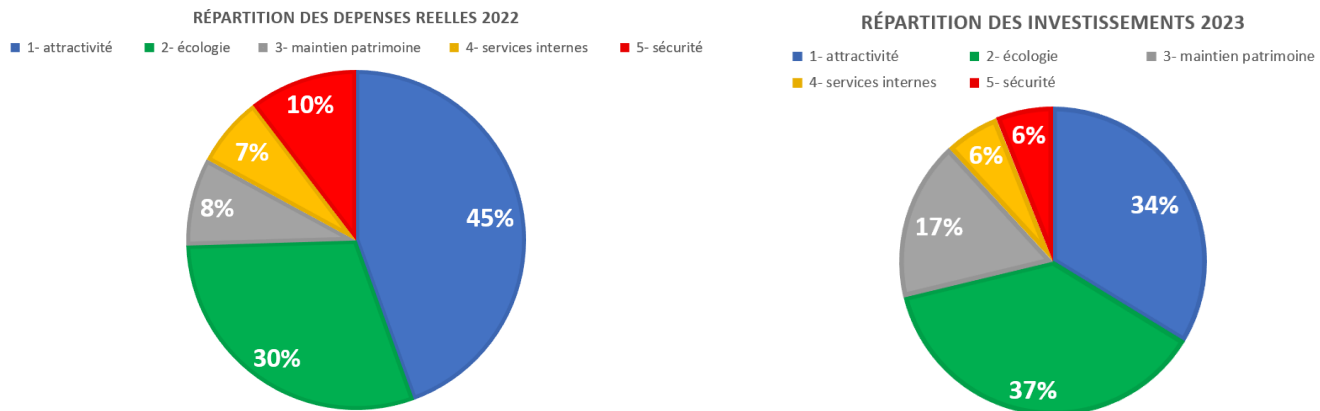
INVESTISSEMENTS 2023

Le Maire et Christian Aubert présentent ce dossier

Afin d'avoir une vision générale avant le vote du budget, il convenait de disposer des résultats 2022 présentés ci-dessus pour connaître les possibilités financières.

Une 1^{ère} liste de propositions sans hiérarchisation ni priorisation, est parcourue et soumise à la réflexion et à l'appréciation des élus, afin de continuer à travailler les dossiers préciblés.

Une répartition par catégorie, des dépenses réelles de 2022 et des prévisions de programmes 2023 est ainsi établie :



Le programme des investissements sera revu à l'occasion du vote du Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire précise que les 3 dossiers à suivre s'intègrent pleinement dans une démarche globale de transition écologique. L'opportunité de financements correspondants au titre du Fonds Verts, est intéressante.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DES SERVICES TECHNIQUES

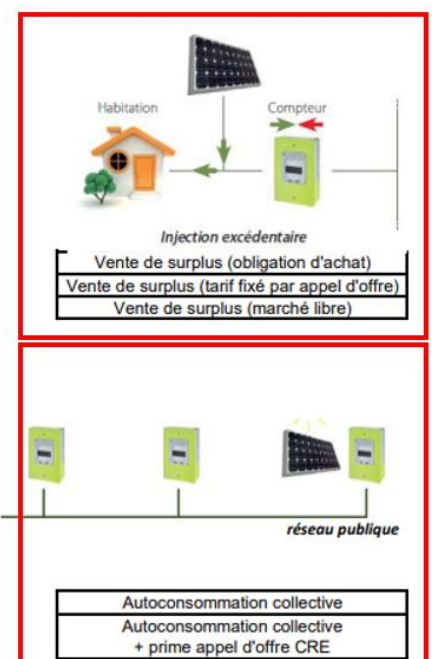
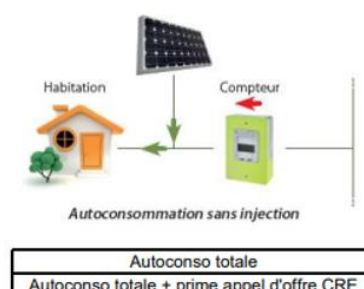
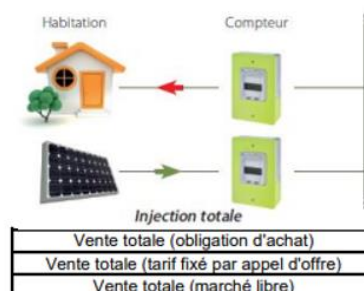
Le Maire, Messieurs Rodolphe Fourré et Christian Aubert présentent ce dossier

Une étude photovoltaïque sur le versant sud de la toiture des services techniques a été réalisée en 2019. L'objectif à cette époque là était la vente d'électricité. L'autoconsommation est maintenant évoquée.

Après en avoir délibéré, parmi les 2 options le choix de la collectivité serait celui – ci

Plusieurs données positives

- Coût général : 46 300 €
- Production de 38 800 KW
- Équilibre financier :
0,0407 € / KW (coût actuel entre 0,36 et 0,40 € /KW)
- Économie annuelle :
12 600 € sur le poste électricité du budget principal
- Retour sur investissement :
3,7 ans sur panneaux photovoltaïques seulement,
8,5 ans sur investissement total



Coût global installation	Coût HT	Budget (structure)	Budget (panneaux)
Travaux (couverture + panneaux + AMO)	95 0000220,00	50 000,00 €	45 000,00 €
Renforcement charpente	10 000,00 €	10 000,00 €	
Etude structure charpente	2 600,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
TOTAL	107 600,00 €	61 300,00 €	46 300,00 €

OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL ET DE LA SALLE R. QUIARD

Le Maire, Rodolphe Fourré et Christian Aubert présentent ce dossier

L'audit énergétique de ces 2 sites a été réalisé en 2021 et 2022 et présenté par l'agence CEBI (Parthenay 79) aux membres de la commission Patrimoine.

Les chiffrages actualisés des préconisations pour une optimisation énergétique sont présentés :

Centre Culturel : Le scénario permet d'économiser 136 915 kWh/an, soit une économie de 70.8%.

La consommation surfacique est de 68.00 kWh/m²/an (A)

Salle Raymond Quiard : Le scénario permet d'économiser 53 823 kWh/an, soit une économie de 67,3%.

La consommation surfacique est de 68.00 kWh/m²/an (A)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux Salle R. Quiard	182 400,00 €	Fonds vert (60%)	320 112,00 €
Travaux Centre Culturel	311 600,00 €	CEE	10 000,00 €
Maitrise d'œuvre	39 520,00 €	FCTVA	105 022,34 €
Total	533 520,00 €	Autofinancement	- €
TVA	106 704,00 €	Emprunt	205 089,66 €
Total TTC	640 224,00 €		640 224,00 €

	Partie chauffage	Second œuvre	Total
Salle R. Quiard	80 100,00 €	102 300,00 €	182 400,00 €
Centre Culturel	271 600,00 €	40 000,00 €	311 600,00 €
Maîtrise d'œuvre	28 136,00 €	11 384,00 €	39 520,00 €
Total	379 836,00 €	153 684,00 €	533 520,00 €
Ventilation subvention	235 021,03 €	95 090,97 €	330 112,00 €
Autofinancement	€	- €	- €
Solde à financer	144 814,97 €	58 593,03 €	203 408,00 €

Les décisions ci-dessous concernent donc les 2 dossiers (panneaux photovoltaïques et l'optimisation énergétique)

D'ores et déjà le Conseil Municipal unanime :

- Valide le principe de lancer les études étant précisé qu'aucun engagement n'est pris à ce stade-là quant à la concrétisation de ces projets
- Autorise M. le Maire à déposer la demande de subventions pour le Fonds Vert (60%)
- Valide le devis du bureau d'études Ba-Bois de Melle (79) de 1440 € TTC pour l'Etude structure charpente des ST
- Valide le devis du CRER (La Crèche 79) de 8 625 € HT pour l'accompagnement de la collectivité étant précisé que si le projet ne se réalise pas, ne seront honorées que les prestations effectuées
- Valide le devis de CEbi (Parthenay 79) d'un montant de 39 520 € HT étant précisé que si le projet ne se réalise pas, ne seront honorées que les prestations effectuées
- Valide les plans de financement provisoires

OPPORTUNITE D'ACQUISITION FONCIERE

Madame Nicole Bettan présente ce dossier

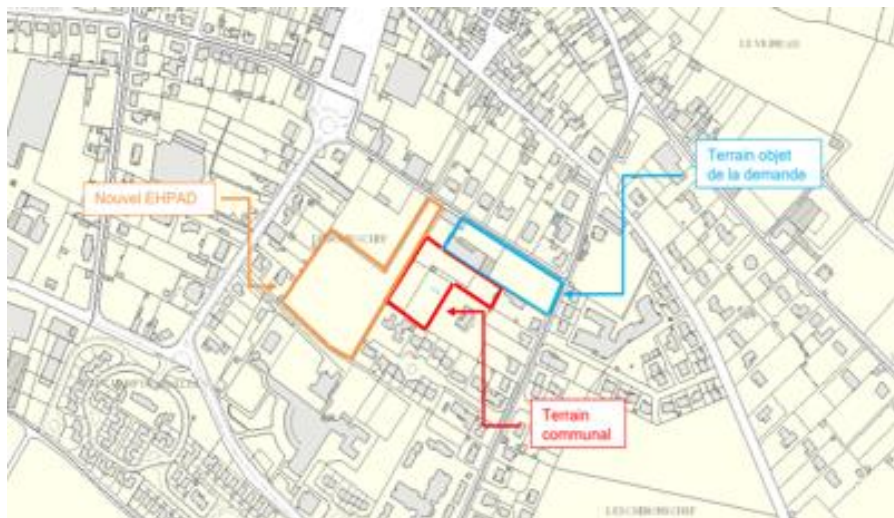
Il est ressorti de la réunion du 1^{er} février avec A2i (Maître d'œuvre marché Voierie) qu'il serait opportun, pour l'amélioration de la visibilité au niveau du carrefour de la rue de la Pirounelle et de la rue du Pont supérieur, d'acquérir une bande de terrain sur la propriété de Monsieur Jacky BERNARDIN.

Le fait de pouvoir mobiliser une bande de terrain tout le long de la 2^{ème} partie de la rue de la Pirounelle pourrait aussi permettre :

- **D'AMELIORER LA SECURITE PAR L'ELARGISSEMENT DU CARREFOUR** de la rue de la Pirounelle et de la rue du pont supérieur augmentant ainsi la visibilité à la sortie de la rue de la Pirounelle
- **DES ECONOMIES SUR LES AMENAGEMENTS** notamment sur l'enfouissement des réseaux, facilités par ce nouvel espace, la largeur de la rue étant jusque-là contrainte par un muret de pierres (à conserver) ;
- **D'INTEGRER UN CHEMINEMENT DOUX** (piétons/vélos) depuis le parking de l'Ehpad jusqu'à la rue du pont supérieur ;
- **D'ENVISAGER UNE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES** (voire une subvention agence de l'eau Adour Garonne) ;
- **UN ACCES FACILITE** au chantier et une zone de stockage toute trouvée (matériel, matériaux, gravats...)

Ce terrain représenterait également :

- **UNE CONNEXION AVEC LE TERRAIN COMMUNAL A L'ARRIERE ET L'EHPAD** : maîtrise de l'aménagement de ces parcelles jouxtant des espaces publics : cohérence des aménagements, embellissement, conservation du petit patrimoine (muret), maintien des parties enherbées, etc...
- **UNE RESERVE FONCIERE** en centre-ville



Après en avoir délibéré, considérant les arguments précisés, le Conseil Municipal par 23 voix (2abstentions), valide l'achat du terrain de Monsieur Jacky Bernardin au prix de 100 000 Euros soit 19.5€ du m² ce qui correspond au prix du marché

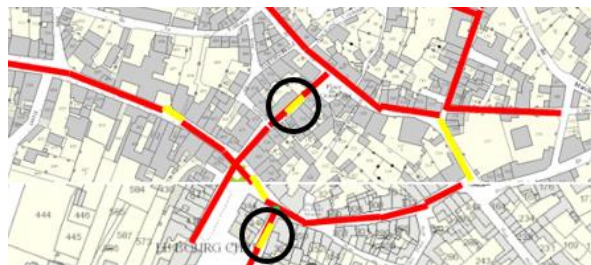
Une nouvelle réunion du Copil sera organisée avec A2i pour adapter les aménagements de la rue de la Pirounelle en conséquence.

EFFACEMENT DE RESEAUX – POINT D'ETAPE

Monsieur le Maire présente ce dossier

Il indique que les travaux prévus en 2022 vont débuter en mars 2023, et présente le devis actualisé en fonction des travaux revus :

Dépenses		Recettes	
Travaux	38 161,00 €		
Frais indirects	5 380,00 €	ENEDIS 40%	13 134,80 €
Total HT	43 541,00 €	Autofinancement	38 241,05 €
TVA	8 708,20 €	FCTVA	873,35 €
Total TTC	52 249,20 €		52 249,20 €



ILOT PLACE CAIL - CREATION D'UNE AP/CP

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la création d'une AP/CP (Autorisation de programmes/certificats de paiements) pour échelonner les inscriptions budgétaires sur les 2 années d'exécution de cette opération (2023-2024)

FOIRE DE JAVARZAY - 23, 24 ET 25 JUIN

Madame Annie Gonnord présente le dossier

Annie Gonnord présente les travaux du groupe de travail constitué au sein de la commission Animation

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Nicole Bettan rappelle l'ouverture du château de Javarzay à partir du 18 mars 2023.

Annie Gonnord indique que la commission Animation travaille au programme d'animations 2023.

Helen Ace annonce son retrait du groupe de travail de Arbres au comité de jumelage (Sophie Marie, Annie)

Les livrets d'accueil sont distribués pour transmission aux nouveaux arrivants.

Marie-Claire Veque annonce la prochaine réunion du CCAS le 3 avril à 18 heures.

Patrick Petit dresse la liste des divers dossiers en cours : Nettoyage des massifs – Bouturage avec replantation route de Gournay - Nautex mis dans l'étang du château - Gemapi : présentation du programme Ressources - Réunion avec la Ligue de Tennis Aquitaine au stade - Réunion avec 4B et Véolia pour l'organisation des travaux rue de la Justice (7 semaines à compter de mai) - Remise du Prix Ville et Villages fleuris à Périgueux

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques QUESTIONS DIVERSES

- Œuvre d'art en métal réalisée par Max Quiard Meilleur Ouvrier de France et l'association des Copains de l'Enclume, pour symboliser le cèdre :

Il est acté par 19 voix pour (5 contre – 1 abstention) que le coût de 910 Euros soit pris en charge par la commune. Le Foyer Culturel a décidé de verser une participation de 455 Euros à la commune, l'œuvre étant réalisée dans le cadre de la Biennale des Métiers d'Art.

- Réunion le 12 avril 2023 des riverains de l'avenue Auguste Gaud pour évoquer les travaux de la rue
- Le départ à la retraite de Gérard Barbier a été validé et a pris effet le 15 mars
- Organisation d'une réunion de mi-mandat mi-avril ou début mai
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu comme prévu le 13 avril

Puis les conseillers municipaux évoquent quelques sujets avant de clore la séance à minuit

- **Frédéric Wattebled** évoque le Plan du Collège 2050 Deux-Sèvres : échanges
- Devenir des locaux de ITM à Alloinay après le départ de la base

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF BOUTONNE, le 20 Mars 2023.

La secrétaire de séance
Annie GONNORD

Le Maire
Fabrice MICHELET